Le personnel de l’entrepôt doit comprendre et avoir la capacité de réaliser les tâches suivantes. Ils doivent suivre des séances de formation formelles ou sur le tas (en équipes composées d’un novice et d’un agent expérimenté).

Pour les nouvelles opérations, avoir recours à un employé d’un autre pays en mission temporaire (ou un consultant court terme) ayant des connaissances de la gestion des vivres **et** des réglementations et conditions locales pour aider à mettre en place un système d’inventaire et former le personnel.

Des cours de remise à niveau périodiques sont recommandés pour garantir que le personnel soit au courant des changements de réglementations.

* Systèmes et procédures de stockage et de traitement des vivres
* Dimension genre de la gestion des vivres
* Procédures de nettoyage et d’entretien de l’entrepôt
* Premiers secours
* Sécurité contre les incendies, y compris l’utilisation d’extincteurs de d’incendie (voir OUTIL: ***guide de sécurité du personnel d’entrepôt***)
* Comptabilité et compte-rendu des vivres (registres et fiches de stocks)
* Contrôle de la qualité
* Contrôle contre les ravageurs (gestion intégrée des organismes nuisibles) et sécurité
* Recyclage/vente/élimination des vivres impropres à la consommation
* Système et procédures de sécurité
* Prévention de fraude